

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **3 (1874)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et si épineuse. — La nouvelle loi qui vient d'être promulguée sur l'instruction publique améliorera aussi de beaucoup la position de notre corps enseignant par l'augmentation des traitements des instituteurs. De cette amélioration matérielle découlera, je n'en doute pas, une heureuse influence pour notre société d'éducation valaisanne qui est appelée à faire beaucoup de bien.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

R. *instituteur.*



CHRONIQUE.



FRANCE. — C'est maintenant le moment où se célèbrent à Paris les messes solennelles des écoles. La société des instituteurs et des institutrices de la Seine a eu la sienne; plusieurs aussi ont été célébrées ou vont l'être au profit des caisses scolaires des arrondissements.

En nous annonçant celle qui a eu lieu à Saint-Eustache, le 19 de ce mois, au profit de la caisse des écoles du 9^me arrondissement, l'honorable maire, M. Carcenac, communique des renseignements intéressants sur la prospérité de la caisse du deuxième arrondissement et les améliorations qu'elle a permis d'entreprendre.

La caisse des écoles du deuxième arrondissement, qui a été fondée en 1849, a servi de modèle à toutes celles qui se sont constituées depuis dans les divers arrondissements de Paris. Sa situation florissante a permis d'introduire dans les écoles communales du 2^me arrondissement l'étude des langues vivantes. Huit professeurs, choisis avec soin, y enseignent aujourd'hui la langue allemande aux garçons et aux adultes hommes et l'anglais aux jeunes filles et aux adultes femmes. Plus de sept cents élèves prennent part à ces leçons.

« Nous avons pensé, écrit M. le maire, que dans le quartier du commerce et de l'industrie cet enseignement était de première nécessité; et, précisément parce que la France est restée en arrière des peuples du Nord sous le rapport des langues vivantes, nous avons considéré comme un devoir pour nous de pousser les jeunes générations dans ce sens. Nous croyons avoir réalisé là une bonne pensée et institué quelque chose d'utile pour le pays. Aussi avons-nous l'espoir que l'enseignement des langues vivantes sera adopté dans les autres arrondissements de Paris, comme l'a été notre caisse des écoles. »

On ne saurait recommander une œuvre plus méritoire, ni la recommander mieux.

— On annonce la mort de M. L.-C. Michel, ancien professeur au collège Chapital et aux cours normaux de l'Hôtel-de-Ville, auteur de nombreux ouvrages d'enseignement justement estimés.

Il est décédé à Dijon le 18 mars, à l'âge de 79 ans.

